



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

BOAMP.fr

Bulletin officiel des annonces des marchés publics

Avis rectificatif

Attention : les informations contenues dans l'extrait PDF peuvent dans certains cas ne pas présenter le texte intégral de l'annonce. Les extraits PDF des annonces du BOAMP ne constituent pas le format officiel, pour consulter le texte intégral au format officiel du présent avis, cliquez sur <https://www.boamp.fr/pages/avis/?q=idweb:25-99743>

Département(s) de publication : **87**

Annonce n° **25-99743**

Travaux

Section 1 - Reference de l'avis initial

Annonce n° 25-79988

Mis en ligne sur le site www.boamp.fr le 11/07/2025

Section 2 - Identification de l'acheteur

Nom complet de l'acheteur : Cté Cnes Elan Limousin Avenir Nature

Type de Numéro national d'indentification : SIRET

N° National d'identification : 20006651200019

Ville : Ambazac

Code postal : 87240

Groupement de commandes : Non

Département(s) de publication : 87

Section 3 - Identification du marché

Intitulé du marché : Travaux de réhabilitation, d'aménagement et construction d'un garage annexe concernant le bâtiment à usage de siège administratif du pôle aménagement voirie et urbanisme de La Communauté De Communes ELAN Limousin Avenir Nature

Type de marché : Travaux

Section 4 - Informations rectificatives

- Le présent avis a pour objet de proposer une date supplémentaire de visite de site. Ladite visite se déroulera le 15/09/2025 sur deux créneaux horaires au choix des candidats (14 h 00 - 15 h 00 ou 15 h 00 - 16 h 00). Il est demandé aux candidats souhaitant participer à l'une de ces deux visites de se présenter impérativement en début de créneau horaire, soit à 14 h 00 ou à 15 h 00. Les horaires d'arrivée des entreprises ne sont pas libres pendant la durée des deux créneaux, en raison du fait que les visites suivent un cheminement sous la conduite du maître d'oeuvre. Les entreprises ayant déjà participé à une visite de site antérieure, selon les dates initialement mentionnées dans le règlement de la consultation et disposant déjà d'une attestation de visite signée et visée par le pouvoir adjudicateur, n'ont pas l'obligation de se présenter à cette nouvelle visite. Il est obligatoire, pour chaque candidat se présentant à une visite de site, de se

munir de l'attestation de visite jointe au dossier de consultation des entreprises, intégralement complétée des mentions réservées au candidat, signée et revêtue du cachet du candidat. L'attestation de visite doit obligatoirement être présentée en fin de visite au pouvoir adjudicateur afin que celui-ci la vise et la signe en tant que validation de la présence du candidat. Tout candidat ne se présentant pas à l'un des deux créneaux horaires susmentionnés ne pourra se voir délivrer d'attestation de visite signée par le pouvoir adjudicateur. Pour rappel, la visite de site est obligatoire pour tout candidat souhaitant déposer une offre au marché public de réhabilitation du pôle aménagement de la CC ELAN. Toute question d'un candidat pouvant survenir durant ladite visite doit être posée par écrit sur la plateforme Centre Officielles. Aucune réponse ne sera donnée le jour de la visite. Conformément au principe d'égalité de traitement des candidats régissant le droit de la commande publique, le présent avis donne lieu à une prolongation du délai de remise des offres jusqu'au vendredi 3 octobre 2025 à 17 h 00.

Date d'envoi du présent avis à la publication : 08/09/2025